

# Folofolo

Revue des sciences humaines et des civilisations africaines

N° Décembre 2020

*Tome 2*

ISSN 2518-8143



# **FOLOFOLO**

## **Revue des sciences humaines et des civilisations africaines**

**Décembre 2020**

*Tome 2*

<http://www.folofolo.univ-ao.edu.ci>

## **Administration et Rédaction**

Directeur de publication BAMBA Mamadou

Rédacteur en chef KAMARA Adama

Rédacteur en chef adjoint KONE Kpassigué Gilbert

Webmaster ALLABA Djama Ignace

Chargé de diffusion et de marketing ALLABA Djama Ignace

Trésorière KOUADIO Affoué Sylvie

## **Comité scientifique**

ALLOU Kouamé René, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny

Sékou BAMBA, Directeur de recherches, Université Félix Houphouët-Boigny/IHAAA

OUATTARA Tiona, Directeur de recherches, Université Félix Houphouët-Boigny/IHAAA

OSSEYNOU Faye, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop

LATTE Egue Jean Michel, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

KOUAKOU Antoine, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

GUIBLEHON Bony, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

ASSI Kaudjis Joseph Pierre, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

Marie MIRAN, Maître de conférences, EHESS/IMAF Paris

GBODJE Sékré Alphonse, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

CAMARA Moritié, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

COULIBALY Amara, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

KOUASSI Kouakou Siméon, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny

BATCHANA Essohanam, Maître de conférences, Université de Lomé

N'SONSSISA Auguste, Maître de conférences, Université Marien N'gouabi de Brazzaville

N'GUESSAN Mahomed Boubacar, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny

BEKOIN Tano Raphaél Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

## **Comité de lecture**

KOUAKOU Antoine

BATCHANA Essohanam

CISS Ismaila

VEI Kpan Noël

GOMA-THETHET Joachim Emmanuel

N'SONSSISA Auguste

CAMARA Moritié

FAYE Osseynou

IDRISSA Bâ

BAMBA Mamadou

SARR Nissire Mouhamadou

GOMGNIMBOU Moustapha

DEDOMON Claude

DEDE Jean Charles

BAMBA Aboulaye

DIPO Ilaboti

## EDITORIAL

Prétendre écrire l'histoire de la civilisation africaine peut paraître une gageure.

En effet, des faits restent peu connus, et l'exploration intellectuelle et scientifique de l'Afrique n'est pas toujours chose aisée.

Le chercheur doit recueillir, classer et critiquer les sources écrites et orales de même qu'une documentation abondante pour aboutir à la vérité scientifique.

Il est pourtant nécessaire de réanimer à travers des écrits originaux la réalité substantielle de la civilisation africaine de l'époque antique à la période contemporaine en passant par les périodes médiévales et modernes.

C'est à cette tâche que s'est consacré ce numéro de la revue "FoloFolo".

Les propositions de sujets et les diverses approches scientifiques dans une entière liberté d'expression se sont avérées enrichissantes.

Ce numéro de décembre 2020 explore la science dans sa diversité.

Le résultat recherché est de connaître l'Afrique et ses civilisations dans sa profondeur et bien sûr avec ses joies et ses peines, mais aussi et surtout de proposer des pistes pour un développement durable de ce continent.

La pluralité des articles, l'originalité des problématiques et la diversité des sujets autorisent à penser que ce numéro sera accueilli à sa juste valeur par les universitaires.

**Bamba Mamadou**

## TABLE DES MATIERES

<b>Issa DIALLO / Adama KONE / Amadou TRAORE:</b> Covid-19 à Bamako : Mythe ou réalité ? Analyse de la perception des populations .....	7–19
<b>Adama KABORE:</b> Migrations et sécurisation des terres dans l'espace Kroumen (1963-1999) .....	20–38
<b>DOSSO FATOU / SAVADOGO MATHIAS:</b> L'offensive turque en Afrique : le cas de la Côte d'Ivoire (2010-2016) .....	39–57
<b>Hervé Landry COULIBALY:</b> La pléthore de partis politiques au Burkina Faso de 1991 à 2017 : causes et impacts .....	58–73
<b>Noël Okobé DATRO / Marc ATTOH:</b> Les mercenaires libériens et la crise militaro-politique en cote d'ivoire : 2002-2003 .....	74–93
<b>René ELOUNDOU MBASSI :</b> L'Aperçu historique de la gestion des femmes militaires dans l'armée camerounaise : 1984-2015 .....	94–117
<b>FOFANA Lacina / Foussata Dagnogo / Djibril Konaté :</b> L'impact de la migration sur le cadres de vie des populations dans le périmètre minier de tongon, au nord de la côte d'Ivoire .....	118-132
<b>Ardjouma TUO :</b> Communication du risque face à l'utilisation du gaz butane par les taxis communaux de Bouaké (Côte d'Ivoire) .....	133-146
<b>Dangnisso BAWA:</b> Extraction des argiles sur le talus de la route Adéta-Danyi N'Digbé et risques de mouvements de masse .....	147-159
<b>SORO Nahoua Adama / SILUE Donakpo / DIABATE Songui:</b> Le problème d'éducation et la formation des populations agricoles de dongouine face aux risques de maladies hydriques liées à leurs activités .....	160-170

<b>KOUAMÉ Jean Luc Kouassiblé / N'GUESSAN Mahomed Boubacard:</b> "Les fondations politiques" : des instruments diplomatiques allemands méconnus en Afrique occidentale (1960 à aujourd'hui) .....	171-187
<b>Dimitri OVENANGA-KOUMOU:</b> Inachèvement de l'homme et liberté chez Kant .....	188-199
<b>Mahamoudou OUBDA:</b> l'islam dans le regard chrétien (631-2019) .....	200-220
<b>Fatou DIOP/ Cheikh Ibrahima NIANG / Sara Danièle DIENG / El Hadji Papa Abdourahim SY:</b> L'accompagnement psychosocial des personnes vivant avec l'hypertension et ses complications à Dakar .....	221-238
<b>Koffi Amouzou SOSSOU:</b> La gestion des plantations agricoles du sud-ouest Togo (1914–1920) .....	239-252
<b>Mathata Mireille Pulchérie-Laure OUATTARA:</b> Les <i>dyulamoussou</i> : une classe de femmes d'affaires à Kong (XVIIIe-XIXe siècles) .....	253-267
<b>ASSI Amon Jean-Paul:</b> Les Sénégalais et l'islamisation de la Côte d'Ivoire méridionale (1893-1956) .....	268-289
<b>ODY Marcel Arnoux / KOUADIO Guessan:</b> Les syndicats guinéens et le régime du président Lansana Conté (1990-2008) .....	290-306
<b>YAO Koffi Léon:</b> La caisse de stabilisation et de péréquation de Côte d'Ivoire : des origines à la dissolution (1954- 1999) .....	307-316
<b>Ichaka CAMARA:</b> Grands axes de la lutte contre la corruption au Mali de l'indépendance à Mars 2012 .....	317-334
<b>Ehouman Dibié Besmez SENY / Mamadou DELY:</b> La condition de la croyance en des divinités des contes en Afrique en mutation .....	335-347
<b>Abdoulaye KONÉ:</b> Sanoussi Diaby et la diffusion du <i>Hamallisme</i> à Daloa de 1930 à 1977 .....	348-360

## **Grands axes de la lutte contre la corruption au Mali de l'indépendance à Mars 2012**

Ichaka CAMARA

*Sociologue, Maître-Assistant au Département de Sociologie-Anthropologie de la Faculté des Sciences Humaines et des Sciences de l'Éducation (FSHSE) de l'Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (ULSHB)*  
*e-mail : Camarai2000@yahoo.fr*

**Résumé:** L'article se propose de partager une partie de nos résultats de recherche portant sur l'analyse des grands axes de la lutte contre la corruption au Mali de l'indépendance (septembre 1960) à mars 2012 à travers les différents régimes. Le contexte socioéconomique est globalement marqué par la pauvreté. La lutte contre la corruption constitue un moyen efficace pour lutter contre cette pauvreté, notamment dans un pays pauvre où ce fléau est un obstacle majeur au développement économique et social. La mise en place du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté et du Cadre Stratégique pour la Croissance Economique et le Développement Durable constitueraient de meilleures stratégies à cet effet. Le succès de tels cadres et de toutes autres actions dépend en partie de la lutte contre la corruption, compte tenu de sa systématisation dans la société. Le choix est porté sur une approche plutôt systématique que sectorielle, l'article est construit sur la base d'une analyse des mécanismes de lutte contre la corruption au Mali. Les approches, les formes, les grands axes et les dispositifs de lutte contre la corruption sont décrits. Une attention particulière est portée à la prévention de la corruption.

**Mots-clés :** agent public et privé, corruption, prévention, régime, répression.

**Abstract:** The aim of thy article is to share a part of the results of our research dealing with analyzing of the main axes of the fight against corruption in Mali from independence (September 1960) to March 2012 across the different regimes. The socio-economic context is generally marked by poverty. The fight against corruption is an effective way to fight against this poverty, especially in a poor country where this scourge is a major obstacle to economic and social development. The establishment of the Strategic Frame for Poverty Reduction and the Strategic Frame for Economic Growth and Sustainable Development would constitute best strategies for this purpose. The success of such frames and all other actions depends in part on the fight against corruption, given its systematization in society. The choice is based on a more systematic than sectoral approach, the article is built on the basis of anti-corruption mechanisms in Mali. The approaches, the forms, the main axes and the anti-corruption systems are described. Particular attention is paid to the prevention of corruption.

**Keywords:** public and private agent, corruption, prevention, regime, repression.



## Introduction

Pays continental, le Mali est situé en Afrique de l'Ouest avec une population en 2017 estimée à environ 18 008 000 habitants, et une superficie de 1 241 238 Km<sup>2</sup>. Cette population est essentiellement rurale à hauteur de 74,8 % et analphabète à plus de 55,2 % pour les hommes, 75,4% pour les femmes<sup>1</sup>. Dans l'ensemble du pays, le taux d'activité des personnes âgées de 15 à 64 ans est de 61,6%. Au niveau national, le chômage frappe 9,3% de la population âgée de 15 à 64 ans<sup>2</sup>.

Au plan socioéconomique, le Mali reste un pays fortement agro-pastoral, son économie repose essentiellement sur le secteur agricole avec ses sous-secteurs de l'agriculture, l'élevage, la pêche et la foresterie. Ce secteur est à la fois le premier employeur du pays avec environ 80 % de la population économiquement active et la première activité économique avec environ 44 % du PIB dont 16 % pour le secteur secondaire et 40 % pour le secteur tertiaire<sup>3</sup>. Une proportion importante de cette population (16,3 %) vit difficilement avec ses revenus<sup>4</sup>.

Selon des données du Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD)<sup>5</sup> le Mali figurait parmi les pays les plus pauvres en 2012, notamment 48<sup>ème</sup> au niveau du continent Africain et 184<sup>ème</sup> au plan mondial. Cette pauvreté s'accompagne d'une corruption généralisée, qui touche tous les secteurs, public et privé.

Après cette présentation sommaire du Mali, il est important de caractériser brièvement la littérature sur la corruption qui a longtemps été l'apanage des sciences politiques. Mais ces dernières décennies, elle fait de plus en plus l'objet de débats houleux dans les sciences sociales, notamment la sociologie et l'anthropologie du développement. Dans les années 1970, les travaux scientifiques ont d'abord porté sur le lien entre la démocratisation, le développement économique et la corruption. Dans certains pays, richesses, démocratie et niveaux de corruption faibles ou modérés se renforcent mutuellement. Ailleurs, pauvreté, institutions politiques non démocratiques et niveaux élevés de corruption composent une riche mosaïque de cas (Johnston, 1970 : 84-104 ; Heidenheimer, 1970 ; Le Vine, 1957a ; Klitgaard, 1988.) Ensuite dans les années 1980, ces travaux se sont tournés vers les détournements, le clientélisme (Médard, 1981 : 25-36), le courtage dans les projets de développement ou encore la corruption proprement dite, au sein des administrations et services publics, spécifiquement la bureaucratie (Gould, 1980).

---

<sup>1</sup>Institut National des Statistiques (INSAT) du Mali, 2017 : 2.

<sup>2</sup> Institut National des Statistiques (INSAT) du Mali, 2017 : 11.

<sup>3</sup>Institut National des Statistiques (INSAT) du Mali, 2018 : 10.

<sup>4</sup> Institut National des Statistiques (INSAT) du Mali, 2017 : 28.

<sup>5</sup> Programme des Nations Unies pour le Développement, 2012 : 20.

Depuis le début des années 2000, les travaux scientifiques s'inscrivent dans une analyse microsociologique des comportements corruptifs individuels (Dialla, 2005 : 123). Reposant sur le choix rationnel, ce niveau d'analyse explique la participation des individus aux actes de corruption, par l'intérêt qu'ils en tirent. C'est pourquoi ce modèle explicatif doit être intégré à toute analyse concernant la lutte contre la corruption. Au cours de cette même période, une attention particulière est portée au courtage dans les partis politiques (Kisito, 2008), aux modes d'enchâssement de l'idée de l'État dans les sociétés locales, ainsi qu'aux attentes, représentations et imaginaires dont il est l'objet. Également, sont mises en évidence les contradictions qui traversent des corps distincts dont celui forestier récemment investi par des réformes de décentralisation et de militarisation. On peut noter la coexistence d'une administration « traditionnelle », émergeant au seul budget de l'État et condamnée à la débrouille ou à l'inactivité, avec une administration des « projets », qui offre à ses agents de meilleures conditions de travail ainsi que des revenus complémentaires ; la conciliation difficile d'un rôle de protection des ressources environnementales s'appuyant sur la répression et les sanctions avec un nouveau rôle « participatif », survenu avec les nouvelles réformes de décentralisation ; la forte politisation et les pressions exercées par des réseaux partisans, clientélistes et économiques ; les difficultés quotidiennes dans l'application du code forestier (Blundo, 2008). S'opposant à cette réduction de l'État africain aux seules dynamiques locales, la science politique a privilégié l'étude des élites dominantes et s'est attelée à la caractérisation de la nature de l'État en Afrique, qualifié de prédateur, corrompu, clientéliste, néopatrimonialiste ou prébendier (Darbon 1990 : 37-45 ; Cartier-Bresson, 1998 : 25-40 ; Dahou, 2002 : 289-311 ; Rose-Ackerman, 1999). Les sociologues israélien Eisenstadt et américain Roniger (1980 : 42-77 ; 1984), consacrent une attention particulière à la corruption et au clientélisme politique comme un mode de médiation entre le niveau local et celui global du politique. Selon une logique similaire, Bouju (2000 : 143-163) établit un lien entre la corruption, le clientélisme et la gouvernance locale à Mopti au Mali. Pour l'auteur, la popularisation de la petite corruption dans ce qu'il désigna par les termes de « tissu social africain » est une « conséquence directe de la confrontation historique d'une domination de type colonial avec des pouvoirs locaux qui se référaient à des légitimités différentes » (Bouju, 2000 : 143-163). Il montre que la cohabitation des différents lieux de pouvoirs, à Mopti, est assurée par des échanges clientélistes et corrompus.

Parallèlement aux travaux scientifiques sus mentionnés, les rapports de certaines institutions nationale (Office Central de Lutte contre l'Enrichissement Illicite) et internationale (*Transparency International*) existent et sont abondants. La première évalue par exemple chaque année les politiques publiques à travers un contrôle de performance et de qualité des services et

organismes publics et en particulier des programmes et projets de développement. Aussi, elle contrôle la régularité et la sincérité des opérations de recettes et de dépenses effectuées par les institutions de la République, les administrations d'État, les collectivités territoriales, les établissements publics ou tout autre organisme bénéficiant du concours financier de l'État. Pour finir, elle propose aux autorités publiques les mesures et actions propres à assurer une meilleure adéquation du coût et du rendement des services publics, à rendre plus pertinent l'emploi des ressources publiques et d'une façon générale, à garantir le fonctionnement régulier des organismes et structures publics. Ses rapports annuels sont rendus publics. Quant à la seconde, elle calcule chaque année l'indice de perception de la corruption (IPC)<sup>6</sup>.

Certes, ces travaux et rapports sur la corruption sont abondants au monde en général, et au Mali en particulier. Mais, ils mettent peu l'accent sur la prévention et la différence de contextes et de ressources hérités par les régimes successifs dans leur lutte contre cette pratique. C'est le cas du Mali où la lutte contre la corruption demeure une préoccupation majeure depuis l'indépendance (1960). Le contexte socioéconomique est globalement marqué par la pauvreté qui incite certaines catégories de la population à recourir à la corruption. Cette corruption affecte par conséquent le fonctionnement des services publics en créant une instabilité politique et entraînant des répercussions graves sur la gestion des fonds publics car les ressources sont souvent détournées pour alimenter des ressources parallèles. C'est l'une des raisons pour lesquelles le Mali n'a pu atteindre en partie la plupart des objectifs de développement de l'Organisation des Nations Unies (ONU) pour le millénaire, notamment celui relatif à la réduction à moitié de la proportion de sa population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour. Cette situation a conduit le gouvernement malien à mettre en œuvre la troisième génération du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté pour la période 2012-2017. Le succès d'un tel programme gouvernemental dépend en partie de la lutte contre la corruption, compte tenu de sa systématisation dans la société. Il faut souligner que depuis son indépendance, le 22 septembre 1960, le Mali à l'aide d'un arsenal juridique, notamment les textes législatifs se prête à la lutte répressive contre la corruption. Dans cette lutte, bien que les régimes successifs aient hérité de différents contextes et ressources, ils ont tous pourtant peiné à éradiquer le fléau. Désormais, ne

---

<sup>6</sup> L'indice de perception de la corruption (IPC) est une mesure qualitative de perception, basée sur des sondages que réalisent les experts du siège de Transparency Internationale basé à Berlin, avec l'aide de leurs chapitres nationaux disséminés à travers le monde. Une échelle de 0 (haut degré de corruption perçue) à 10 (faible degré de corruption perçue) permet de classer les résultats et donc de donner une idée de la perception de la corruption relativement à chaque pays évalué. Outre l'IPC, depuis 1999, Transparency Internationale a élaboré un autre indice dit de perception de la corruption des pays exportateurs (IPCE) afin de mesurer l'aspect « offre » de la corruption.

faut-il pas privilégier la prévention et l'implication davantage de la société civile pour garantir une lutte efficace contre la corruption ?

Cet article s'efforce à saisir ce phénomène très ancien, qui est la corruption au Mali au travers d'actes quotidiens relativement banalisés, et les diverses perceptions et représentations dont ce concept a fait l'objet chez la plupart des chercheurs de différents domaines et époques. L'article également s'attache à rendre compte des formes répandues de ce phénomène dans les différents secteurs de la société malienne. Les instruments nationaux et internationaux visant à le combattre y ont fait l'objet d'attention particulière. L'article se termine par une liste de dispositifs préventifs et répressifs de lutte contre la corruption avec une préférence pour les premiers.

Tout d'abord nous avons rappelé brièvement le cadre méthodologique adopté, puis avons présenté une sémantique complexe de la corruption. Aussi, nous avons décrit quelques formes de la corruption au Mali et les axes de la lutte contre ce phénomène à travers différents régimes de l'indépendance à mars 2012. Enfin, ont été proposés des dispositifs préventifs et répressifs de lutte contre la corruption avec une préférence pour les premiers.

### **1. Démarche méthodologique**

Sur le plan méthodologique, l'article combine les aspects théoriques, historiques décrits dans la littérature consacrée au thème de la corruption (Olivier de Sardan, Carl, Heidenheimer, Johnston, Mark). Aussi, il utilise les données empiriques collectées par les organisations internationales (Programme des Nations-Unies pour le Développement, *Transparency International*) et nationales (l'Association Malienne pour la Défense des Droits de l'homme, le Bureau du Vérificateur et le sondage de la presse) soutenues par nos observations. Ces données se rapportent aux approches et représentations, aux diverses pratiques corruptives et mesures de lutte contre le phénomène. Le choix est porté sur une approche plutôt systématique que sectorielle, l'article est construit sur la base d'une analyse des mécanismes de lutte contre la corruption.

### **2. Concept de corruption : genèse, approches et représentations**

La corruption admet une sémantique complexe, qui s'explique à la fois par les différentes significations et connotations historiques du mot « corruption » en anglais et en d'autres langues (Carl, 1972 : 129), et l'évolution constante du concept au cours de l'histoire. C'est ainsi que dans la Grèce antique, il n'y avait pas un terme approprié, servant à désigner la corruption, et mieux « il n'y avait pas de distinction nette entre les mots cadeau et pot de vin » (Mark, 1997 : 436-462). Les philosophes grecs de l'antiquité, en particulier, Aristote a décrit la corruption comme un phénomène nuisible, négativement influant sur toutes les sphères de la vie publique, et comme

un facteur, enclin à conduire un État à sa perte, à sa dégénérescence (Aristote cité par Carl, 1989 : 15-24). Le concept de la corruption, bénéficiant d'une interprétation morale dans l'antiquité grecque, a gagné plus de valeur juridique dans la Rome antique. Puis, dans la société médiévale occidentale, elle était perçue comme la dépravation morale, la perversité. Cela était dû à l'influence des croyances religieuses. Ici, la corruption bénéficiait d'une interprétation fonctionnelle. Enfin, les philosophes des lumières tel que Machiavel percevait la corruption comme une maladie de l'organe politique, un facteur de dysfonctionnement de la société, une maladie sociale entravant le fonctionnement normal de la vie sociale. Il la définit précisément comme « un processus qui détruit progressivement la bonté des citoyens » (Machiavel cité par Carl, 2007 : 15-24).

Ailleurs, les définitions les plus acceptées de la corruption en politologie et sociologie sont :

- 1) un comportement déviant dans l'exécution normale par un agent public des obligations pour un gain personnel (familial, clanique), matériel et immatériel comme le statut (Nye, 1967 : 417) ;
- 2) un comportement déviant dans l'accomplissement par une personne ou un groupe de personnes des tâches quotidiennes pour un gain matériel ou immatériel aux dépens du public (Carl, 2007 : 15-24) ;
- 3) l'abus d'autorité et de pouvoir pour un gain personnel (Johnston, 2005 : 12) ;
- 4) l'ensemble des pratiques d'usage abusif illégal et, ou illégitime d'une charge publique procurant des avantages privés indus (Olivier de Sardan, 1999 : 97-116).

Dans ce contexte la plupart des auteurs ne considèrent la corruption comme un phénomène juridique, mais comme un phénomène socio-économique, admettant une sémantique complexe. Cette complexité est parfois entretenue par les instruments internationaux, qui ne définissent pas clairement la corruption. A cet égard, au lieu de la corruption, la Convention des Nations Unies de Lutte Contre la Corruption dans son article 20 définit l'enrichissement illicite comme « une augmentation substantielle des biens d'un agent public ou de toute autre personne que celui-ci ne peut justifier au regard de ses revenus »<sup>7</sup>. Une position analogue sur la question adopte la Convention de l'Union Africaine sur la Prévention et la Lutte Contre la Corruption dans son article 1, elle définit l'enrichissement illicite comme « une augmentation substantielle du patrimoine d'un agent public que celui-ci ne peut raisonnablement justifier par rapport à ses revenus légitimes »<sup>8</sup>.

---

<sup>7</sup> Article 20 de la Convention des Nations Unies de Lutte Contre la Corruption, 2004 : 27.

<sup>8</sup> Article 1 de la Convention de l'Union Africaine sur la Prévention et la Lutte Contre la Corruption, 2003 : 5.

Les instruments nationaux ne sont pas une exception en la matière. D'une part, l'Article 120 du code pénal<sup>9</sup> malien appréhende la corruption comme le fait de prendre ou se faire promettre ce à quoi on n'a pas droit, par abus, excès ou dévergondage. D'autre part, des déficits rédactionnels existent dans la constitution<sup>10</sup> malienne. Elle interdit au président de la République l'exercice d'une autre activité professionnelle et lucrative sans dire ce qui peut être entrepris contre lui plus ou moins immédiatement, en cas de non-respect. Toujours cette constitution stipule dans son article 108<sup>11</sup> que le conseil économique, social et culturel est obligatoirement consulté sur les projets de Loi de finances, les projets de Loi à caractère économique, social et culturel, fiscal sans dire ce qu'encourt le gouvernement en cas d'inobservation.

Ces déficits rédactionnels peuvent être source de petite à grande corruption, car les usagers ou les justiciables auront intérêt ou non à ce que les textes soient pris ou non.

Ainsi, sans donner une définition précise, comme d'ailleurs la plupart des conventions à caractère pénal, les textes se contentent de donner des faisceaux d'indices ou procèdent par énumérer certains actes constitutifs de l'infraction. En fait, les conventions ont un champ étendu pour faire face au problème de la corruption. C'est pourquoi elles restent vagues, donnant la liberté aux États signataires d'adapter leur législation. Donc, il existe une énumération dans les actes corruptifs selon les pays, les auteurs et les fins politiques. Cette énumération explique à notre avis la rareté de poursuites.

Dans cet article nous définirons la corruption comme un agissement, par lequel une personne investie d'une fonction déterminée, publique ou privée, sollicite ou accepte un don, une offre ou une promesse en vue d'accomplir, retarder ou omettre d'accomplir un acte entrant, d'une manière directe ou indirecte, dans le cadre de ses fonctions. Notons que le phénomène ainsi défini admet une diversité de formes au Mali.

### **3. Quelques formes de la corruption au Mali**

Au-delà de ses deux formes juridiques, à savoir la corruption active (s'agissant du corrupteur) et la corruption passive (s'agissant du corrompu), le phénomène admet d'autres formes socioéconomiques. A cet égard, partant de la différence de sa perception par divers maliens et du gain qu'elle procure aux corrompus, la corruption prend diverses formes au Mali. Selon la différence de sa perception, la corruption au Mali peut être « blanche », « grise » et « noire » (Heidenheimer, 2007 : 139-141). La « corruption blanche » implique une non condamnation vigoureusement par la majorité à la fois des gouvernés et des gouvernants de

---

<sup>9</sup> Article 120 de la Loi n°2001-79 du 20 août 2001 portant Code pénal du Mali.

<sup>10</sup> Article 34 de la Constitution du 25 février 1992 du Mali.

<sup>11</sup> Article 108 de la Constitution du 25 février 1992 du Mali.

pratiques corruptives, perçues comme tolérables. Autrement, elle désigne l'ensemble des actes, non perçus par la majorité de ces gouvernés et gouvernants comme illégitimes, même si officiellement ils sont considérés comme tels. Ceci est révélateur d'une nature endémique de la corruption, sa légitimation dans la culture malienne, notamment les coutumes et les traditions. En d'autres termes, de nombreux Maliens s'abritent derrière ces coutumes et traditions locales pour justifier un comportement déviant. Les traditionnels échanges de cadeaux au Mali ne sauraient servir d'alibi à la pratique des dessous de table qui portent sur des objets de petite valeur. Malheureusement, cette pratique est vécue dans ce pays comme un élément de la culture. C'est donc l'homme malien, avec son goût de "posséder" qui pose problème. Les populations maliennes et les autorités administratives opposent peu de résistance à cette corruption, car ils sont convaincus qu'elle est bénéfique à la reproduction politique, économique et sociale du pays. Tout en entretenant le système dans son ensemble, cette corruption ne fait presque de victime, car chacun en profite plus ou moins. Les coûts et les avantages sont ainsi socialisés par un système de redistribution direct ou indirect, qui émerge avec le clientélisme (Cartier-Bresson, 1996 : 211-224).

Au Mali, par exemple, l'engagement entre un maire et un électeur : « tu votes pour moi et moi je t'embauche, ou j'embauche ton fils, ta fille, ton cousin, fait presque l'unanimité des politiciens et des citoyens, car il semble n'imposer qu'un coup blanc à la société »<sup>12</sup>. La « corruption grise », indique que certaines catégories de la population, les autorités administratives habituellement, veulent voir l'acte réprimé, alors d'autres ne le veulent pas, l'opinion majoritaire peut alors être ambiguë. Il est question de l'ensemble des actes, perçus différemment par la majorité des administrés et des administrateurs, car les premiers approuvent ces actes, tandis que les seconds les désapprouvent. On peut citer l'influence de certains députés et maires, qui grâce aux cumuls de mandats font profiter leurs cercles et communes d'implantations minières créatrices d'emploi au Mali. Ils bénéficient d'ailleurs parfois du soutien de leurs électeurs, alors même qu'ils sont impliqués dans des affaires corruptives. Enfin, la « corruption noire » indique qu'une pratique particulière est telle qu'un consensus existe au sein de la grande majorité des communautés et des autorités administrateurs pour condamner et sanctionner au nom des principes. Les communautés maliennes perçoivent dans l'ensemble la « corruption noire » comme négative, elle est punie par la Loi et va au-delà des valeurs morales généralement admises. La protection des trafiquants de drogue et d'armes par une partie des policiers, des gendarmes et hautes personnalités illustre à souhait ce cas. Cette protection engendre un coût noir.

---

<sup>12</sup> Quotidien Essor du 06 janvier, 2012.

Nous pouvons parler ainsi de l'existence de deux types de tolérance vis-à-vis de la corruption : l'indulgence morale ou culturelle et la complaisance face à des dommages jugés faibles (Cartier-Bresson, 1996 : 211-224). Toutefois, sous l'angle du droit, il n'y a pas de corruption positive. Même si des citoyens maliens ont tendance à légitimer certains actes corruptifs, cela n'affecte pas son caractère illégal.

Le Mali connaît aussi les corruptions étroite et large. La première corruption désigne la négligence des fonctions officielles pour un gain financier tel que le pot de vin pour la confection des pièces administratives. Par contre, la deuxième corruption caractérise l'utilisation de la position officielle pour des intérêts personnels telle la privatisation de sociétés et entreprises d'État par l'organisation de ventes aux enchères illégales.

Conformément aux gains qu'elle procure aux corrompus, la corruption au Mali se résume en concussions « rigide » et « douce ». La concussion « rigide » vise les intérêts matériels (l'extorsion), tandis que la concussion « douce » désigne des intérêts immatériels tels que le trafic d'influence, le favoritisme, le népotisme, le copinage (le protectionnisme fondé sur l'amitié), le *lobbying*. La petite corruption s'identifie beaucoup à la concussion rigide, à la différence de laquelle elle porte sur des montants peu élevés. Cette corruption est devenue une pratique presque « normale » de nos jours. Elle fait désormais partie des mœurs du pays et structure le sens des relations avec autrui. « L'honneur » pour certains, la « marque du respect » ou la « manifestation de la reconnaissance » pour d'autre, le « prix de la cola »<sup>13</sup> est devenu un moyen de s'assurer les faveurs de certains agents de l'administration. Ce prix permet d'accélérer la procédure, d'éviter un rejet, d'obtenir rapidement la signature requise. Parfois, il occasionne des entorses à la réglementation et à la Loi, la falsification des dossiers. Son montant varie en fonction de l'importance du service sollicité.

Il faut noter que les formes énumérées ci-dessus ne retracent qu'une partie de la corruption au Mali. En outre, leur variété dépend de conditions socio-économiques spécifiques d'une certaine période. La corruption des agents publics et privés est une conséquence directe du fonctionnement actuel du Mali, oscillant entre tradition et modernisme. La tradition reste prégnante. Elle constitue un élément stimulateur dans la problématique de la légitimité des actes de corruption, tels que vus par de nombreuses communautés locales. En effet, il est d'usage que

---

<sup>13</sup>Une allure métaphorique couramment utilisée en langue bambara pour réclamer le prix du thé qui fait également allusion à ces petites offrandes et cadeaux que l'on distribue à l'occasion des cérémonies familiales (mariages, baptêmes, funérailles) ou lorsqu'il s'agit de sceller tout accord entre partenaires. Par le biais de ce petit don, celui qui a sollicité un service de la part d'un agent public ou privé, exprime sa satisfaction, tout en invitant le bénéficiaire de l'offrande à respecter l'engagement pris. Le sens littéral de ce mot n'est donc pas celui dont il est porteur.



l'ascension sociale d'un agent public ou privé doit bénéficier à sa famille, à son village, à sa communauté ou à sa région de façon générale. Pour répondre à cette attente sociale, l'agent est parfois amené à développer un goût effréné de "posséder" tout en s'abritant derrière les coutumes et traditions locales pour justifier son comportement. Cette attitude affecte en partie le classement du Mali au niveau mondial en matière de corruption. A titre illustratif, dans le rapport 2012 de *Transparency International*, le Mali occupait un rang mondial peu flatteur selon l'indice de Perception de la Corruption. Avec un score de 34 sur 100, il occupe la 105<sup>ème</sup> place sur 176 pays classés dans le monde<sup>14</sup>. Une situation mal vécue par les divers régimes, qui depuis l'indépendance (1960) à l'aide de textes législatifs, tentent en vain de lutter contre le phénomène.

#### **4. Les grands axes de la lutte contre la corruption à travers différents régimes de l'indépendance à mars 2012**

Dans sa prévention et répression de la corruption, le Mali s'appuie à la fois sur des instruments internationaux et nationaux. Les régimes successifs sont surtout à l'origine des deuxièmes instruments. Dans ce combat, c'est surtout la première République (22 Septembre 1960-19 Novembre 1968), qui connaît un certain succès avec la promulgation de :

- a) l'Ordonnance N° 46 bis du 16 novembre 1960, portant règlement financier de la République du Mali ;
- b) du Code Pénal institué par la Loi N° 61-99/AN-RM du 03 août 1961 ;
- c) et du Code de Procédure Pénale institué par la Loi N° 62-66/AN-RM du 06 août 1962.

La création de l'Inspection Générale de l'Administration (IGA) par le décret N° 060 / PG-RM du 29 mai 1965 s'inscrit également dans ce cadre. Ici, les autorités ont initié des actions concrètes de lutte contre le fléau, le lancement en juillet 1968 de la plus grosse opération de lutte contre la délinquance financière, intitulée « opération Taxi », s'inscrit dans ce cadre. Elle a conduit à la saisie de 1096 véhicules dont 177 appartenant à des fonctionnaires de haut niveau et restitués à l'État<sup>15</sup>.

Ainsi, au début des années 1960, la corruption était presque un phénomène marginal au Mali, et le régime à l'époque avait su inculquer aux citoyens le sentiment patriotique. En son temps la conscience citoyenne était si forte que la corruption était synonyme d'infamie. Ici, des personnalités soupçonnées d'enrichissement illicite et de corruption avaient préféré à l'époque, se suicider plutôt que de connaître l'humiliation de la prison.

---

<sup>14</sup> Transparency International (T.I.), 2012.

<sup>15</sup> Création du franc malien: L'affirmation de la souveraineté économique, 2009 [Ressource électronique] / Mode d'accès: <http://www.afribonemali.net/spip.php?article23153>, page consultée le 24.03.2020.

Plus tard, ces mesures ont été consolidées par les autorités du Comité Militaire de Libération Nationale et de l'Union Démocratique du Peuple Malien (CMLN/UDPM) du 19 Novembre 1968 au 26 Mars 1991. Ces autorités ont promulgué :

- a) l'Ordonnance N° 6/CMLN du 13 février 1974, portant répression des atteintes au bien public;
- b) la Loi N° 79-19/AN-RM du 26 décembre 1979, portant création et fonctionnement de la cour spéciale de sureté de l'État ;
- c) la Loi N° 82-39/AN-RM du 26 mars 1982, portant répression de l'enrichissement illicite;
- d) la Loi N° 82-40/AN-RM du 1<sup>er</sup> avril 1982, portant répression de la corruption ;
- e) la Loi N° 87-26/AN-RM du 20 février 1987, portant création de la commission spéciale d'enquête sur les crimes d'enrichissement illicite et de corruption. La création de l'Inspection Générale des Affaires Economiques et Financières, devenant plus tard le Contrôle Général d'État et l'adoption d'une charte d'orientation nationale et de conduite de la vie publique ont été aussi des mesures prises par ces autorités.

Cependant, elles ont été affaiblies par les programmes d'ajustement structurels au début des années 1980 et, surtout par la dégradation de la qualité de l'enseignement. Il s'agit de la double division, à savoir la cohabitation en même temps de deux cohortes dans une même classe, la double vacation, notamment la rotation de deux cohortes matin et après midi par le même enseignant ou l'utilisation des vacataires et autres volontaires. A cela, s'ajoute l'arrêt des recrutements dans la fonction publique pendant plus de 10 ans, la fermeture des entreprises publiques et le chômage de milliers de diplômés, qui en désespérés s'engagent dans toute pratique, y compris corruptive visant à saper les fondements de l'État (Sidibé, 2013 : 180). Mais, c'est certainement l'émergence de coopératives animées par le parti unique, l'abandon de l'obligation de vente des céréales à l'Office des Produits Agricoles du Mali (OPAM), qui ont été les plus grandes faiblesses des autorités de la 2<sup>ème</sup> République.

Ainsi, malgré les actes de répression impressionnants évoqués ci-dessus, ont gagné du terrain l'enrichissement illicite et la corruption sous ce régime.

Il faut attendre la transition, notamment le Comité de Transition pour le Salut du Peuple (CTSP) du 26 Mars 1991 au 08 Juin 1992 pour que la situation s'améliore un peu en matière de lutte contre la corruption. En effet, sous le CTSP le Contrôle Général d'État (service précédemment rattaché à la présidence) fut érigé en un ministère. Le ministre d'antan a instruit de nombreux dossiers de mauvaise gestion et de détournement de deniers publics. Aussi, les autorités ont procédé à :

a) la nomination des directeurs généraux des entreprises publiques suite à des appels à candidature ;

b) à la création d'une commission nationale d'enquête sur les crimes économiques ;

c) la promulgation de deux Ordonnances, notamment l'Ordonnance N° 91-069/P-CTSP du 1<sup>er</sup> Octobre 1991, portant abrogation des lois, portant création de la cour spéciale de sûreté de l'État, de la commission spéciale d'enquête et l'ordonnance N° 91-069/P-CTSP du 1<sup>er</sup> Octobre 1991, portant modification de l'article 5 de l'Ordonnance N°6/CMLN du 12 Février 1974, portant répression des atteintes aux biens publics.

Malgré sa courte durée et le traitement sélectif de certaines « affaires » selon la « rumeur publique », la lutte des autorités de transition contre la corruption fut beaucoup appréciée par l'opinion publique.

L'évaluation du programme national anticorruption par la Banque Mondiale, l'adoption de la Loi N° 01-079 du 20 Août 2001, portant révision du Code pénal (sanctions relatives aux violations du Code des marchés publics), la réforme de la procédure de passations des marchés publics, la restructuration et la création de nouvelles inspections ministérielles, la création de pôles économiques et financiers à Kayes, Bamako et Mopti (Sidibé, 2013 : 182) sont autant de mérites des autorités de la 3<sup>ème</sup> République (08 Juin 1992-08 Juin 2002). Ces autorités ont aussi renforcé les capacités en ressources humaines des structures de contrôle et amélioré leurs conditions de vie et de travail.

Nonobstant, l'absence d'actions concrètes de répression de la corruption a été l'une de leurs faiblesses. Pire, certains actes officiels ont renforcé le sentiment de méfiance de la population vis à vis de ses dirigeants en matière de répression des crimes économiques. Ces actes sont les suivants :

a) le Contrôle Général d'État, érigé en véritable ministère sous la transition, redevient une direction générale, rattachée à la présidence de la République lors de la formation du 1<sup>er</sup> gouvernement de la 3<sup>ème</sup> République en Juin 1992;

b) la remise en liberté sous caution et non lieu pour la quasi-totalité des personnalités, soupçonnées de s'être livrées à des pillages, détournements de deniers publics et trafics d'influence de tout genre sous le régime UDPM ;

c) la dissolution controversée par un communiqué laconique du ministre de la justice de la commission nationale d'enquête sur les crimes économiques, créée sous la transition.

Cette fois ci, il faut attendre le régime du Président Amadou Toumani Touré, 1<sup>ière</sup> élection en Juin 2002 et réélection en Juin 2007 pour 5 ans, pour que se manifeste à nouveau un certain

désir de lutte contre l'enrichissement illicite et la corruption dans le pays. Les autorités à l'époque ont :

a) adopté de dispositifs visant à renforcer le contrôle préventif et tenu les états généraux de lutte contre la corruption et la délinquance financière ;

b) institué le vérificateur général dont les deux premiers rapports sont accablants en matière de gestion des ressources de l'État malien ;

c) dénoncé officiellement et tenté en vain de réprimer l'enrichissement et la corruption.

Cependant, sous ce régime les secteurs les plus sensibles du pays n'ont été épargnés par la corruption. C'est le cas de l'armée malienne, qui a connu la disparition de 800 pick-up commandés depuis 2006. En plus du clientélisme dans son recrutement et sa promotion, cette armée et ses services de sécurité jusqu'en 2012 n'étaient pas dirigés selon le principe de « l'homme qu'il faut à la place qu'il faut » (Sidibé, 2013 : 178). De ce fait, ils ne pouvaient pas produire les résultats escomptés. Il existerait cent quatre (104) généraux pour une armée de vingt mille (20 000) soldats, tandis que l'armée française compterait cent cinquante (150) généraux pour un effectif de cent vingt mille (120 000) soldats dans l'armée de terre<sup>16</sup>. Des officiers militaires maliens et certains notables du Nord du pays impliqués dans la vente d'armes provenant des stocks de l'armée malienne au Groupe Salafiste pour la Prédication et le Combat (GSPC) n'ont jamais été inquiétés. Aussi, des agents de police chargés de la circulation routière qui est devenue le service le plus prisé de la Police se remplissent les poches d'argent en rançonnant les usagers de la route en l'occurrence les transports en commun. Ils leur font payer dès la première heure de la matinée la somme de 1000 F CFA correspondant à 1.5 euro par transport commun qui bénéficient du coup du droit de circuler sans être inquiétés, qu'ils soient en règle ou pas. A cela, s'ajoute l'effritement de l'autorité de l'État du sommet à la base en raison du choix peu judicieux de certains membres du gouvernement, hauts cadres civils et militaires qui ont caché certaines vérités, voire toutes les vérités, à des moments de vérité. Le Président de la République à l'époque, à tort ou à raison, était accusé de trop banaliser le pouvoir conduisant à son renversement par un coup d'état militaire en mars 2012 qui cherchant à le punir pour sa trop grande passivité a mis à terre la démocratie. Au même moment les forces rebelles montaient en puissance dans le Nord du pays.

Malgré toutes les tentatives ci-dessus évoquées, les régimes qui se sont succédés depuis l'indépendance, peinent à éradiquer la corruption. Elle fleurit de plus belle et se systématisent. La

---

<sup>16</sup> Le Monde, 2013.

raison est que la corruption est, le plus souvent, comme une norme pratique qui s'oppose aux normes idéales connues et intériorisées par les individus ou groupe d'individus. En effet, ces individus ou groupes d'individus ne respectent pas les normes idéales pour des raisons pratiques. Ils subissent une pression double : structurelle et normative. Dans le premier type de pression, les acteurs se débrouillent pour survivre à leur niveau. Cette débrouille les amène à survivre face aux concurrences économiques et politiques comme c'est le cas de certains chefs d'entreprises, élus locaux et députés. Dans le second type de pression, une forte contrainte sociale s'exerce sur les individus ou les groupes d'individus pour participer à la corruption systémique. Cette pression sociale s'exerce de diverses manières : la pression familiale ou clanique, le recours au poison ou à la sorcellerie, la logique de redistribution.

Dans la lutte contre ce fléau, il est difficile d'établir une comparaison nette entre les régimes susmentionnés à cause de la différence des contextes et des ressources en jeu. La première République se caractérise surtout par la création et le maintien de sociétés et entreprises d'État, tandis que la deuxième République est à l'origine de la privatisation de nombre de ces dernières. Quant à la 3<sup>ème</sup> République, elle hérite des grands travaux publics et de la décentralisation territoriale poussée. Contrairement aux autres régimes, cette dernière a vu l'avènement de la démocratie avec son corollaire de gestion consensuelle du pouvoir ou absence d'opposition critique et l'état de droit, qui compliquent la lutte contre la corruption, et constituent de ce fait, un facteur stimulant la délinquance financière. La lutte contre le phénomène ne devrait-elle pas désormais passer par la mise en place de dispositifs répressifs efficaces, mieux encore préventifs ?

## **5. Dispositifs de lutte contre la corruption**

Au-delà de la répression, la lutte désormais contre la corruption doit être préventive, car à l'instar du cancer (incurable), elle est très difficile à combattre quand elle s'installe dans une société. En ce qui concerne les mesures préventives, nous proposons :

- la promotion des normes de conduites claires et applicables qui permettent une formation valable. Cette formation doit commencer par l'enseignement du civisme dans les familles et les écoles et être poursuivie dans l'administration par l'application de l'éthique du service public ;
- la moralisation de la vie publique par la formation en moyen et long terme d'un nouveau type de citoyen respectueux du denier public ;
- l'organisation par les chercheurs, les représentants de la société civile et d'Organisations Non Gouvernementales (*Transparency International*) de conférences et leur réalisation de publications de toutes sortes relatives à la lutte contre la corruption et l'incivisme;

l'application rigoureuse par l'État du slogan bien connu l'homme qu'il faut à la place qu'il faut ;

- la conception et la mise en place par cette autorité de mécanisme d'alerte précoce par le biais d'un numéro vert.

Quand aux mesures répressives de lutte contre la corruption, nous proposons :

- la mise en place par les autorités d'un système transparent de sanction dans l'administration publique;

- la promotion par les autorités publiques des services chargés de la répression des crimes économiques;

- l'application rigoureuse par les autorités publiques de la Loi et des textes;

- l'adaptation constante par les autorités publiques de l'arsenal juridique, c'est-à-dire, une relecture constante des lois et textes de répression des crimes économiques dans le souci d'adapter constamment le droit aux modifications de la réalité;

- la récupération par les autorités publiques et la gestion transparente des biens.

### **Conclusion**

La corruption est un phénomène social, caractérisé par la réception ou la perception de pots de vin par des fonctionnaires et autres catégories de travailleurs pour leur gain cupide, personnel ou pour le gain de leur groupe restreint. Elle est un crime, qui porte atteinte au bon fonctionnement du service public ou privé. Sa perception est diverse dans la société, ce qui traduit une certaine imprécision dans sa définition, par conséquent la rareté de poursuites. La corruption influence toutes les sphères de la vie : spirituelle, économique, sociale, politique. Les effets négatifs, générés par ce phénomène, non seulement entravent le développement progressif de la société, mais constituent également une menace grave pour la sécurité nationale du pays. Les régimes successifs à l'aide d'un impressionnant arsenal juridique ont peiné à éradiquer la corruption. Certains régimes ont le plus réussi leur lutte que d'autres, mais la corruption toujours persiste dans la société malienne. L'efficacité de la lutte contre le fléau réside non dans l'adoption incessante de mesures répressives, mais plutôt de mesures préventives. Ainsi, nous avons élaboré une série de mesures répressives et préventives avec une préférence pour les secondes. Toutefois, l'étude de la corruption et des dispositifs sensés le combattre nécessite d'autres études plus approfondies.

## Sources et bibliographie

### Sources

1. Bamako, Bibliothèque Nationale (B.N.), Article 108 de la Constitution du 25 février 1992 du Mali.
2. Bamako, Bibliothèque Nationale (B.N.), Article 34 de la Constitution du 25 février 1992 du Mali.
3. Bamako, Bibliothèque Nationale (B.N.), Article 120 de la Loi n°2001-79 du 20 août 2001 portant Code pénal du Mali.
4. Bamako, Archives privées de *Transparency International* (A.T.I.), Convention de l'Union Africaine sur la Prévention et la Lutte contre la Corruption, 2003, Maputo.
5. Bamako, Archives privées de *Transparency International* (A.T.I.), Convention des Nations Unies de Lutte contre la Corruption, 2004, New-York.
6. Création du franc malien : L'affirmation de la souveraineté économique, 2009 [Ressource électronique] / Mode d'accès: <http://www.afribonemali.net/spip.php?article23153> (page consultée le 24.06.2020).
7. Bamako, Archives de l'Institut National des Statistiques (A.I.N.S.A.T.) du Mali, 2018.
8. Bamako, Archives de l'Institut National des Statistiques (A.I.N.S.A.T.) du Mali, 2017.
9. Bamako, Bibliothèque Nationale (B.N.), Le Monde du 23 avril, 2013.
10. Bamako, Archives privées du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), 2012, *Rapport sur le développement humain en Afrique : Vers une sécurité alimentaire durable*, Communications Development Incorporated, USA, Washington, DC.
11. Bamako, Archives privées du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), 2007, *Rapport mondial sur le développement humain*, 2007, Paris, la Découverte.
12. Bamako, Bibliothèque Nationale (B.N.), Quotidien Essor du 06 janvier, 2012, Office Central de Lutte contre l'Enrichissement Illicite : Trois dossiers transmis à la justice sur de présumés faits de corruption.

### Bibliographie

13. BLUNDO Giorgio, 2008, *Terrains, impasses et promesses de l'anthropologie de la corruption*, Communication présentée au Colloque « Socio-anthropologie et science politique face à l'espace public en Afrique : pour un dialogue productif », ENAM, Niamey du 10 au 12 octobre.
14. BOUJU Jacky, 2000, « Clientélisme, corruption et gouvernance locale à Mopti (Mali)

», In : Jolivet Marie-José, « Logiques identitaires, logiques territoriales », *Autrepart*, N° 14, p. 143-163.

15. CARL Friedrich Joachim, 2007, « Corruption Concepts in Historical Perspective », in *Political Corruption : Concepts and Contexts*, Edited by A. J., Heidenheimer, M., Johnston, Third Edition, New Jersey, New Brunswick, p. 15-24.

16. CARL Friedrich Joachim, 1989, « Corruption concepts in historical perspective », in *Political corruption : A Handbook*. Edited by A.J., Heidenheimer, V.T. LeVine, New Brunswick, Transaction Publishers, p. 15-24.

17. CARL Friedrich Joachim, 1972, *The Pathology of Politics : Violence, Betrayal Corruption, Secrecy and Propaganda*, New York, Harper and Row.

18. CARTIER-BRESSON Jean, 1998, « *Les analyses économiques des causes et conséquences de la corruption : quelques enseignements pour les PED* », *Monde en développement*, N° 102, p. 25-40.

19. CARTIER-BRESSON Jean, 1996, « L'économie de l'information et l'analyse des réseaux de corruption », C.N.R.S. Editions Hermès, *La Revue*, Vol. 1, N°19, p. 211-224.

20. DAHOU Tarik, 2002, « Déculturaliser la corruption », *Temps modernes*, N° 620, p. 289-311.

21. DARBON Dominique, 1990, « L'État prédateur », in *Politique africaine*, N° 39, p. 37-45.

22. DIALLA BASGA Émile, 2005, « La lutte anti-corruption : l'expérience des pays d'Asie du Sud-Est », in *Afrique et développement*, Vol. 31, N° 1, p. 118-149.

23. EISENSTADT Shmuel-Noah, 1984, *Patrons, Clients and Friends : Interpersonal Relations and the Structure of Trust Society*, Cambridge, University Press.

24. EISENSTADT Shmuel Noah, RONIGER Louis, 1980, « Patron-Client Relations as a Model of Structuring Social Exchange », *Comparative Studies in Society and History*, Vol. 22, N° 1, p. 42-77.

25. GOULD David, 1980, *Bureaucratic corruption and underdevelopment in the Third World: the case of Zaïre*, New York, Pergamon Press.

26. HEIDENHEIMER Arnold Joseph, 2007, *Introduction to Part III; Perspectives on the Perception of Corruption*, in *Political Corruption: Concepts and Contexts*, Edited by A. J. Heidenheimer, M. Johnston, New Jersey, New Brunswick, Third Edition, p. 139-141.

27. HEIDENHEIMER Arnold Joseph, 1970, *Readings in comparative Analysis on Political Corruption*, New York, Holt, Rinehart and Winston.

28. JOHNSTON Michael, 2005, *Syndromes of Corruption. Wealth, Power and*



*Democracy*, Cambridge, Cambridge University Press.

29. JOHNSTON Michael, 1998, « Fighting Systemic Corruption. Social Foundations for Institutional Reform », *The European Journal of Development Research*, Vol. 10, №1, p. 84-104.

30. KISITO Méthodjo-Alain, 2008, *Devenir maire en Afrique. Décentralisation et notabilités locales au Bénin*, Paris, L'Harmattan.

31. KLITGAARD Robert, 1988, *Controlling Corruption*, Berkeley, University of California Press.

32. LE VINE Victor T., 1957a, *Political Corruption : The Ghana Case*, Standford, Hoover Institution.

33. MARK Philip, 1997, *Defining political corruption*, in *Political corruption*. Edited by Paul Heywood, England, Blackwell, Oxford, p. 436-462.

34. MEDARD Jean-François, 1981, « L'État clientéliste transcédé », in *Politique africaine*, № 39, p. 25-36.

35. NYE Joseph-Samuel, 1967, « Corruption and Political Development : A Cost-benefit Analysis », in *American Political Science Review*, Vol. 61, № 2, p. 417.

36. OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, 1999, « L'économie morale de la corruption en Afrique », in *Politique africaine*, № 63, p. 97-116.

37. ROSE-ACKERMAN Suzanne, 1999, *Corruption and Government: Causes, consequences, and reform*, Cambridge, Cambridge University Press.

38. SIDIBE Ousmane Oumarou, 2013, « La déliquescence de l'État : un accélérateur de la crise ? » In *Le Mali entre doutes et espoirs : Réflexions sur la Nation à l'épreuve de la crise du nord*, Bamako, éd. Tombouctou, p. 178-182.

39. Transparency International, 2012, *Rapport sur le classement mondial 2012 selon l'indice de Perception de la Corruption*, Paris, Transparency International.